NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24988
17 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer au Conseil de sécurité, en application du paragraphe 3 de la résolution 699 (1991) du Conseil de sécurité, le troisième rapport semestriel sur l'exécution, par l'AIEA, du plan pour la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation des éléments visés au paragraphe 12 de la résolution 687 (1991) du Conseil.

92-83245 (F) 221292 221292 221292

/...

ANNEXE

Lettre datée du 14 décembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Dans sa résolution 699 (1991), adoptée le 17 juin 1991, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies demande notamment au Secrétaire général de lui présenter des rapports intérimaires sur l'exécution, par l'AIEA, du plan pour la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation des éléments visés au paragraphe 12 de la résolution 687 (1991) du Conseil. Ces rapports devant être présentés tous les six mois à compter de la date d'adoption de la résolution; le troisième rapport est donc dû pour le 17 décembre 1992.

Vous trouverez ci-joint un récapitulatif des activités qui, au cours des six mois écoulés, ont été menées par l'Agence dans le cadre du plan pour la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation des éléments visés au paragraphe 12 de la résolution 687 (1991) du Conseil, et pourraient vous être utiles pour l'élaboration de votre rapport.

(Signé) Hans BLIX

/...

PIECE JOINTE

Troisième rapport semestriel (portant sur la période du 17 juin 1992 au 17 décembre 1992) sur l'exécution, par l'AIEA, du plan pour la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation des éléments visés au paragraphe 12 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité

Introduction

Par sa résolution 699 (1991), du 17 juin 1991, le Conseil de sécurité a approuvé le plan présenté par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), par l'intermédiaire du Secrétaire général, pour la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation de tous les éléments visés au paragraphe 12 de la résolution 687 (1991) du Conseil. Dans la même résolution, le Conseil a en outre prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les six mois, des rapports intérimaires sur l'exécution de ce plan.

Le premier de ces rapports a été distribué aux membres du Conseil de sécurité dans un document daté du 17 décembre 1991 (S/23295), et le deuxième dans un document daté du 17 juin 1992 (S/24110).

Le présent document est le troisième rapport semestriel, portant sur la période allant du 17 juin 1992 au 17 décembre 1992, relatif à l'application, par l'AIEA, du plan de destruction, d'enlèvement ou de neutralisation.

Situation actuelle

Comme l'a récemment signalé le Directeur général dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil de sécurité, l'AIEA a effectué, avec l'aide et la collaboration de la Commission spéciale, 16 missions d'inspection en Iraq qui ont permis d'inspecter plus de 70 sites et de dévoiler progressivement l'existence d'un vaste programme nucléaire visant à produire de l'uranium enrichi et à mettre au point des capacités de fabrication d'armes nucléaires. A l'issue de ces inspections, au cours desquelles ils se sont entretenus avec de très nombreux fonctionnaires iraquiens et ont pu avoir accès à des milliers de pages de documents, les inspecteurs de l'AIEA ont été en mesure d'obtenir une image relativement cohérente du programme nucléaire iraquien mais il n'est pas tout à fait sûr que cette image soit vraiment complète.

Les efforts entrepris pour assurer la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation des éléments visés au paragraphe 12 de la résolution 687 (1991) du Conseil se poursuivent. Sous la direction de l'AIEA, quantité d'installations et d'équipements utilisés aux fins de la production d'uranium enrichi et dans le cadre du programme de mise au point d'armes nucléaires ont été détruits. Des bâtiments et des installations essentiels ont été démolis par du personnel iraquien sous la supervision d'équipes d'inspection de l'AIEA, ce qui a abouti à la destruction des sites d'Al Atheer, de Tarmiya et d'Ash Sharkat. Toutes les installations liées à la production d'armes nucléaires d'Al Jezira et d'Al Qaim ont été détruites et le centre de Tuwaitha a été gravement endommagé au cours de la guerre du Golfe. Le seul type de matériel pouvant servir à la mise au point d'armes nucléaires qui, d'après les informations actuelles, subsisterait en Iraq est de l'uranium hautement enrichi qui se trouve dans des assemblages de combustible irradié, et qui sera

enlevé d'Iraq dès que les arrangements nécessaires auront été conclus avec les pays destinataires. Ces matières ont été soumises à vérification et en attendant d'être enlevées, ont été placées sous la garde de l'AIEA qui les a mises sous scellés. En outre, quantité d'autres matières, équipement et composants ont été soit détruits, soit enlevés d'Iraq ou maintenus sur place sous scellés et régulièrement vérifiés. On trouvera ci-après le détail des activités de destruction, d'enlèvement ou de neutralisation entreprises depuis que le Directeur général a présenté son second rapport semestriel.

Matières directement utilisables

Combustible neuf

Comme cela avait été indiqué dans le deuxième rapport semestriel, tout le combustible neuf du réacteur IRT-5000 a été transféré en Russie et transformé, par dilution isotopique, en uranium enrichi à un peu moins de 20 % en U-235. Cet uranium a été transféré du centre de traitement à une installation convenue de Russie où il sera entreposé en attendant d'être revendu et restera soumis aux garanties de l'Agence. Les plaques MTR d'origine française et les broches d'origine russe qui avaient été enlevées d'Iraq en juin 1992 resteront entreposées au laboratoire de l'AIEA à Seibersdorf (Autriche).

Combustible irradié

Comme cela avait été indiqué dans le deuxième rapport, les négociations menées avec le consortium de sociétés commerciales françaises et britanniques aux fins de l'enlèvement, du transport et de l'élimination de ce combustible se sont heurtées à des difficultés d'ordre juridique, technique et financier. Pour remédier à ces problèmes, l'AIEA a demandé, le 27 novembre 1992, qu'on lui présente de nouvelles propositions pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des matières en question. Au cours de la quinzième mission d'inspection de l'AIEA, qui vient de s'achever, un groupe d'experts a défini les conditions à remplir pour l'enlèvement d'Iraq du combustible irradié. Après avoir fait le bilan de la situation, ces experts ont conclu que tous les assemblages de combustibles étaient désormais accessibles et pouvaient donc être enlevés sans difficultés majeures, et que le personnel iraquien devrait participer activement aux opérations d'enlèvement. On estime que ces opérations devraient prendre quatre à six mois, et on espère qu'elles pourront démarrer pendant la première moitié de 1993.

Plutonium et autres matières nucléaires

L'AIEA a poursuivi ses efforts en vue d'expliquer les divergences qui, s'agissant du bilan matière, existent entre les conclusions des missions d'inspection et les déclarations officielles, notamment pour ce qui concerne les activités qui, d'après les autorités iraquiennes, se seraient déroulées dans le complexe du bâtiment 73 sur le site d'Al Tuwaitha. D'autres entretiens consacrés à cette question ont eu lieu avec le personnel iraquien, et des échantillons supplémentaires ont été prélevés sur les filtres, sur les combustibles d'alimentation déclarés et sur les déchets provenant du bâtiment 73.

Installations, équipements et matériaux liés à la production d'uranium enrichi

Lors de la seizième mission d'inspection de l'AIEA, qui vient de s'achever, les autorités iraquiennes avait fait savoir qu'elles répondraient favorablement aux demandes de données relatives aux achats. La compilation de telles données permettrait de résoudre les problèmes que pose actuellement l'obtention de renseignements de ce type.

Les quelque 96 tonnes d'acier maraging 350 qui avaient été présentées et vérifiées à Iskandariya ont été transférées vers les hauts fourneaux de Bassorah, où elles ont été fondues et diluées avec des quantités égales d'acier à haut carbone. Des échantillons du mélange obtenu ont été prélevés et vérifiés. L'analyse de ces échantillons montre que l'opération décrite ci-dessus a permis de neutraliser l'acier maraging.

La quatorzième équipe d'inspection de l'AIEA s'est assurée que les installations de séparation électromagnétiques des isotopes (ENIS) de Tarmiya et d'Ash Sharqat avaient bien été détruites. A Tarmiya, toutes les installations de séparation électromagnétique des isotopes et toutes les installations de distribution d'électricité connexes ont été démolies. L'alimentation en énergie électrique du site a été réduite d'un tiers. D'autres réductions de puissance pourraient être décidées, mais cela dépendra de l'utilisation ultérieure que les autorités iraquiennes comptent faire du site. A Ash Sharqat, toutes les installations de séparation électromagnétiques des isotopes et de distribution d'électricité connexes ont aussi été détruites. On s'est assuré que la sous-centrale qui alimente le site en électricité avait bien été complètement démantelée. On a également vérifié que les composants EMIS mentionnés dans les déclarations des autorités iraquiennes et dans les données relatives aux achats qui avaient été obtenues auprès d'autres sources avaient bien été détruites.

Le système expérimental R24 pour la séparation électromagnétique des isotopes, un modèle au cinquième du système d'aimants de 1 200 mm construit pour étudier le champ magnétique des séparateurs, a été détruit par du personnel iraquien, sous la supervision de la quinzième équipe d'inspection. Ce système était constitué de neuf aimants bipolaires, d'une machine à bobiner et de rails de transport destinés à cette machine.

Installations et matériel pouvant servir à la mise au point d'armes nucléaires

Depuis que les installations et le matériel pouvant servir à la mise au point d'armes nucléaires qui s'y trouvaient ont été entièrement détruits, les sites d'Al Atheer/Hatteen ont été réinspectés. A l'invitation des autorités iraquiennes, la quinzième équipe d'inspection de l'AIEA a inspecté cinq appareils de prise de vues Hatland à couplage de charges qui avaient été déclarés un an auparavant, à une équipe de la Commission spéciale. On a dressé l'inventaire de ces appareils et de leurs accessoires, que l'on est en train d'examiner en détail afin de déterminer s'ils pourraient servir à des essais d'explosifs.

Environ 250 tonnes de HMX, explosif à point de fusion élevée, a été placé sous la garde de l'AIEA qui les a mis sous scellés; cet explosif est actuellement entreposé sur le site d'Al Qa Qaa, en attendant que l'on décide de son utilisation finale.

Activités futures

Comme indiqué plus haut, des dispositions restent à prendre pour l'enlèvement d'Iraq d'une certaine quantité d'U-232 contenue dans des éléments combustibles irradiés. Pour des raisons de sécurité, il est indispensable que cette tâche soit menée à bien dans les meilleurs délais.

L'AIEA a recensé environ 700 machines-outils dont elle a dressé l'inventaire. Certaines de ces machines satisfont aux conditions précisées à l'Annexe 3 (révisée) du plan de l'AIEA pour le contrôle et la vérification continus de l'exécution par l'Iraq des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. On examine actuellement l'utilisation qui devrait être faite de ces articles.

Comme cela avait été indiqué dans le deuxième rapport de l'AIEA consacré à ces activités, d'autres opérations de destruction, d'enlèvement ou de neutralisation pourraient s'avérer nécessaires.